

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE,  
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ,  
DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

**Visite de Madame Najat M'JID MAALLA, Rapporteur  
spécial sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la  
pornographie impliquant les enfants.**

**COMMUNICATION DE MADAME NDEYE KHADY DIOP  
MINISTRE D'ETAT  
MINISTRE DE LA FAMILLE, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE,  
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ, DE LA MICRO FINANCE  
ET DE LA PETITE ENFANCE**

- Octobre 2009 -

## ***Madame le Rapporteur Spécial***

J'éprouve un immense plaisir, en ce jour solennel, de vous accueillir parmi nous, en tant que Rapporteur Spécial sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants.

Votre expertise, votre expérience confirmée et le travail de terrain que vous menez prouvent que vous êtes une combattante émérite pour la protection des droits de la femme et de l'enfant.

Je suis heureuse de vous accueillir, d'autant plus que mon pays, le Sénégal, ayant ratifié, dès les premières heures, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Homme, fortement ancré dans une tradition démocratique et défenseur infatigable des droits de l'Homme a été réélu récemment, en mai 2009, au Conseil des droits de l'Homme.

C'est la raison pour laquelle, je saisis l'opportunité qui m'est offerte, pour vous adresser nos sincères remerciements d'avoir choisi le Sénégal et souhaite que votre mandat soit couronné de succès pour l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Au-delà de l'importance de votre visite dans notre pays, la noblesse de la cause qui nous réunit aujourd'hui n'a d'égal que l'engagement individuel dont chacun d'entre nous fait montre dans la croisade contre la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants.

Vous le savez, le développement des nations passe inéluctablement par une bonne protection et promotion des droits de ses enfants et c'est ce que le Sénégal, avec à sa tête son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, a compris.

Son engagement personnel prouve si besoin en était ses nobles ambitions et tout l'attachement qu'il accorde à la promotion et à la protection de la petite enfance en particulier et de l'enfant en général.

En effet le Sénégal a inscrit dans le préambule de sa constitution de 2001, que : «Le peuple du Sénégal souverain, (...) AFFIRME : Son adhésion à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et aux Instruments Internationaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité Africaine, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948, la Convention sur

l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes du 18 décembre 1979, la Convention relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1980 et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 ; (...) APPROUVE ET ADOPTE LA PRESENTE CONSTITUTION DONT LE PREAMBULE EST PARTIE INTEGRANTE.»

Depuis la ratification de la CDE et surtout de la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant, le pays s'efforce de rendre sa législation conforme aux dispositions relatives à la protection des droits de l'enfant et de prendre des mesures de tous ordres allant dans le même sens.

Le Protocole facultatif à la CDE concernant la Vente d'Enfants, la Prostitution des Enfants et la Pornographie mettant en scène des Enfants adopté le 26 juin 2002, entré en vigueur le 18 janvier 2002 et ratifié par le Sénégal le 5 novembre 2003.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la mise en place du Plan National d'Actions de Lutte contre la traite des femmes et des enfants, du Plan National d'Action de lutte contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que le vote de :

- la loi 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes.
- la loi n°99-05 de 1999 réprimant l'excision, le harcèlement sexuel, la pédophilie et les agressions sexuelles et toutes les formes de mutilations sexuelles, les violences sexuelles et la corruption des mineurs
- la loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 portant sur la cybercriminalité

S'agissant de la loi 2005-06 du 10 mai 2005, elle revient sur la traite des personnes qu'elle définit mieux et sur la mendicité d'autrui qui y est incluse et dont la répression était jugée inadéquate au regard de l'ampleur du problème. Elle prend ainsi en charge leur punition vigoureuse par décision de justice et par actes judiciaires.

En effet, la loi élargit et définit plus précisément les actes à réprimer et vise en particulier l'industrie et la mafia de la mendicité, y compris par le biais de trafics transnationaux.

Elle constitue un renforcement des dispositions et mesures juridiques et condamne plus sévèrement les délits en renforçant les peines quant il s'agit d'actes organisés autour d'enfants mineur(e)s ou autres personnes

vulnérables. Elle revient et précise l'assistance à accorder aux personnes victimes devant les juridictions compétentes y compris par la présence d'un(e) avocat(e). Elle organise et définit également la présence et la participation des associations et services publics assurant la prise en charge des victimes.

L'engagement du Président de la République sur les questions de protection des droits de l'enfant explique, entre autres, la tenue, le 10 octobre 2006, d'un Conseil présidentiel avec la proposition du même Président Abdoulaye Wade de la création d'« une structure privée autonome, moins bureaucratique, plus tournée vers l'efficacité pour la gestion des enfants de la rue » : à savoir le PARRER.

Depuis cette date, le Président de la République s'est impliqué personnellement auprès de la Banques Mondiales, l'UNICEF, l' UNESCO, le BIT, la BAD des partenaires bilatéraux du gouvernement du Sénégal, des ONG, des structures d'accueil des enfants, des personnalités marquantes de la vie intellectuelle, artistique, des milieux d'affaires, se sont mis à l'œuvre pour développer et renforcer le PARRER, instrument pratique de travail pour une meilleure protection et promotion des droits des enfants.

La volonté de notre pays de lutter contre la vente, la prostitution et la pornographie impliquant les enfants s'est encore manifestée par la tenue, le mardi passé, 20 octobre 2009, d'un conseil interministériel, sur le trafic de femmes et d'enfants, sous la présidence du Premier Ministre Souleymane Ndéné Ndiaye.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de son plan national d'action de lutte contre la traite des femmes et des enfants, le gouvernement du Sénégal compte mettre sur place un dispositif assez sévère de répression, mais aussi sur la prévention et la prise en charge des victimes.

### ***Madame la Représentante,***

Dans le secteur de l'enfant, mon département :

- veille au respect des droits fondamentaux des enfants.
- s'assure de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.
- est responsable des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation.
- met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.

Dans la mouvance de bâtir une société plus juste et soucieuse de prendre en charge la protection de l'enfance, décline sur le terrain des actions appropriées pour assurer la coordination des interventions en faveur de l'Enfant à travers les structures suivantes :

- ⊙ **Agence Nationale de la Case des Tout petits**
- ⊙ **Directions de la Protection des Droits de l'Enfant**
- ⊙ **Office des Pupilles de la Nation**
- ⊙ **Centre GINNDI (Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile)**
- ⊙ **Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des enfants**
- ⊙ **Projet d'Education à la Vie Familiale – Daara**
- ⊙ **La Direction du Développement Communautaire** est aussi un des démembrements de notre département, charge de suivre, d'accompagner et d'évaluer la contribution des ONG dont celle intervenant dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Enfant.
  
- ⊙ **Nous pouvons aussi noter l'existence d'une Equipe Nationale de formation des formateurs, qui** développe des actions de formation spécialisée dans la lutte contre la traite des personnes en faveur du personnel de la police, de la gendarmerie, des services de l'immigration et des douanes.

L'ensemble de ses structures oriente leurs interventions vers la prévention, la protection, la prise en charge dans une approche communautaire et familiale impliquant les collectivités locales, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement.

Ainsi pour renforcer les réalisations du Sénégal dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Enfant et face à la recrudescence des situations de violence et de violation des droits des enfants, nous nous efforçons d'asseoir un cadre harmonisé de promotion et de protection des droits de tous les enfants, sans exclusive, en vue de les préparer à une insertion harmonieuse au sein de la société.

En somme, beaucoup d'efforts ont été consentis par le Sénégal en partenariat avec la société civile et surtout l'appui de la communauté internationale dans le domaine la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants.

***Madame le Rapporteur Spécial,***

Le Sénégal reconnaît votre combativité, votre disponibilité et votre engagement combien inestimable pour les causes de l'enfant et de la femme. Et je sais aujourd'hui, que nous pouvons compter sur vous pour relever les défis auxquels est confronté notre pays.

Votre visite traduit aussi votre ferme volonté pour prendre en charge dans tous ses aspects la cause des femmes et des enfants quelque soient leur origine, promouvoir leurs droits et leur participation, lutter contre toutes les discriminations dont ils peuvent faire l'objet.

***Madame le Rapporteur Spécial***

Merci d'être là pour nous accompagner.

J'associe à ses remerciements tous les partenaires au développement qui nous soutiennent dans nos efforts et tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants.

Je vous souhaite un excellent séjour dans notre pays.

A Présent, ***Madame le Rapporteur Spécial,*** je vous invite à suivre une présentation succincte sur le dispositif institutionnel et les différentes réalisations de mon département dans le domaine de la lutte contre la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant les enfants.

Je vous remercie de votre aimable attention.